



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GOMETZ-LE-CHÂTEL**

du mardi 1^{er} février (14h30) au vendredi 18 février 2022 (17h)

soit 18 jours consécutifs

(Arrêté 2022-PREF/DCCPAT/BUPPE/002 du 06/01/2022)

PROJET : Déclaration de projet présentée par le SIAHVV emportant mise en compatibilité du PLU de Gometz-le-Châtel, pour la réalisation du projet d'aménagement de remise en fond de vallon du ru d'Angoulême et la valorisation de la zone humide du Baratage.

L'emprise du projet se situe dans un Espace Boisé Classée (EBC) de la commune de Gometz-le-Châtel, qui doit être déclassé pour permettre la restauration du ru d'Angoulême et sa zone humide.

Cette enquête portera à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU.

CONSULTATION DU DOSSIER : le dossier d'enquête comprenant la mise en compatibilité du PLU sera à la disposition du public à la **mairie de Gometz-le-Châtel – 76 rue saint Nicolas**, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures normales d'ouverture au public :

Lundi : 9h30 à 12h00
Mardi : 14h30 à 19h00
Mercredi : 14h30 à 17h30

Vendredi : 14h30 à 17h00
Samedi : 10h00 à 12h00

Ces horaires peuvent être éventuellement modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au COVID 19.

Il pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État en Essonne :

www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/urbanisme

Un poste informatique de consultation sera disponible en mairie de Gometz-le-Châtel.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (M. Jean-Claude BOHL, Ingénieur d'essais à l'Onera en retraite)

→ **mardi 1^{er} février 2022 de 16h à 19h**

→ **samedi 12 février 2022 de 10h à 12h**

→ **vendredi 18 février 2022 de 14h30 à 17h**

Toutes les mesures seront prises par M. le Maire de Gometz-le-Châtel pour assurer la réception du public dans de bonnes conditions sanitaires.

DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET : SIAHVV - 12 avenue Salvador Allende – 91165 Saullx-les-Chartreux/

tél. 01 69 31 72 10

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pourront être, soit :

- consignées sur le registre d'enquête papier,
- déposées sur le **registre dématérialisé** ouvert du mardi 1^{er} février (14h30) au vendredi 18 février (17h) accessible via le site internet des services de l'État en Essonne mentionné ci-dessus,
- reçues, par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors de ses permanences,
- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, envoyé à la mairie de Gometz-le-Châtel, avant la clôture de l'enquête pour être annexées au registre papier,
- transmises par courrier électronique reçu jusqu'au vendredi 18 février 2022 avant 17 h à :
pref91-ru-qlu-gometz@enquete.republique.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Essonne (DCCPAT– BUPPE– Bd de France – CS 10701 – 91010 Évry-Courcouronnes Cedex).

RESULTATS: le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet susvisé, en mairie de Gometz-le-Châtel ou à la préfecture.

DÉCISIONS : La commune de Gometz-le-Châtel disposera d'un délai de 2 mois pour adopter la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. En l'absence de délibération ou en cas de désaccord, le préfet approuvera ou refusera la mise en compatibilité.